

### **Le contexte de l'innovation**

Deux Constats :

D'une part, nombre de jeunes sortis de formation initiale (avec ou sans diplôme) peinent à trouver leur voie et à s'engager dans la vie professionnelle. En fait, ils ont souvent besoin de temps pour se déterminer, affiner et/ou confirmer leur projet en vue soit de rebondir et renouer un cursus en formation initiale (redoublement, apprentissage) soit de s'engager sur un nouveau parcours de formation plus en adéquation avec leur potentiel (pré qualification puis qualification, contrats de professionnalisation...)

D'autre part, les entreprises, durement frappées par la crise économique, réservent provisoirement leur engagement pour accueillir des jeunes tant en termes d'insertion professionnelle qu'en termes de formation par alternance.

### **L'idée innovante**

En complément du panel d'outils mis à disposition des acteurs de l'orientation et de l'insertion, offrir un nouveau dispositif intermédiaire, en quelque sorte un sas de passage, qui permette aux jeunes de passer d'une situation passive subie à une position de démarche volontaire active.

### **L'objectif recherché**

Permettre à ce public (jeunes de moins de 26 ans, primo demandeurs d'emploi), éprouvant des difficultés particulières en recherche d'insertion sociale & professionnelle, d'exercer une activité formatrice et (re)-structurante au sein d'organismes publics ou associatifs et d'avoir ainsi la possibilité d'amorcer un véritable parcours sécurisé.

### **La démarche mise en œuvre**

500 parcours « S.R.A.C. » ont été ouverts.

Les partenaires : les structures associatives, les collectivités territoriales, les établissements publics, les offices et sociétés HLM, les services de l'Etat et toutes structures en dépendant. Les prescripteurs habilités : les Espaces Jeunes, Pôle Emploi, structures à vocation socio-éducative ou éducative, organismes à vocation socio-sportive ou à vocation d'animation sociale. Enfin, le Conseil Régional inscrit cette démarche dans les orientations du Contrat Régional d'Objectifs et de Moyens (C.R.O.M.) signé avec l'Etat pour le développement de l'apprentissage.

### **Le contenu de la réalisation**

Durée moyenne d'un SRAC : 3 mois (mini : 1 mois – maxi : 6 mois).

96 Heures de formation obligatoire portant sur les savoirs de base et repères essentiels pour une insertion professionnelle avec en sus des formations qui privilégieront des sensibilisations à l'environnement humain, au développement durable et éco-gestes et aux premiers secours. L'alternance en « activité citoyenne » ne peut excéder 28 Heures/hebdo.

Rémunération des stagiaires : 390 €/mois.

A titre d'illustration la MJC de Palente a construit un projet axé sur une action intergénérationnelle permettant à des jeunes résidant en quartier sensible de réaliser des travaux d'embellissement d'appartements occupés par des personnes âgées, locataires du

baillieur social NEOLIA, et par voie de conséquence d'associer les habitants du quartier à l'embellissement des abords de leurs immeubles.

Extraire les jeunes du chômage, tisser des liens sociaux et intergénérationnels, favoriser la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie sont les 4 vecteurs de cette initiative. L'association JAVEL (insertion) a mis à disposition un encadrant technique (1 ETP) pour apprendre aux jeunes les gestes techniques de base et les encadrer lors des travaux.

La MJC de Palente a mobilisé un salarié en mi-temps pour accompagner les jeunes dans leur préparation et intégration à des formations en alternance.

NEOLIA a mobilisé l'un de ses travailleurs sociaux pour déterminer les pièces du parc locatif concerné à rénover et les informations nécessaires à la mise en œuvre du chantier.

Ce projet comporte également un volet « Espaces Verts » avec plantation de fleurs aux abords des immeubles (sous l'encadrement d'un technicien des jardins + 3 salariés en insertion). L'entretien de ces espaces verts (arrosage, désherbage, binage, arrachage...) sera relayé par les habitants. Le budget prévisionnel est de 86 162 €. La participation du Conseil Régional Franche-Comté est de 37 952 €, la Ville de Besançon (CUCS) de 11 000 €, de NEOLIA 20 000 € (+ 8 000 € mise à disposition du personnel NEOLIA), d'ACSE 3 500 €, le solde portant sur les fournitures (peinture, papiers peints).

### **Les moyens humains et financiers**

Moyens humains internes : Déléguée Territoriale Aire de Besançon en charge de la programmation, du suivi et de l'évaluation de ce dispositif transversal

Coordonnatrice Territoriale Aire de Besançon en appui de la Déléguée Territoriale

Mi-temps de l'Assistante Aire de Besançon (suivi administratif et comptable des dossiers).

Moyens financiers : le budget régional dévolu à ce nouveau dispositif est de 975 860 €, dont 171 500 € d'aide à l'accompagnement, 219 360 € de coûts pédagogiques, 585 000 € de rémunération des stagiaires.

### **Le bilan de la réalisation**

Les partenaires et prescripteurs s'approprient peu à peu ce nouvel outil d'intervention.

Le premier semestre marque donc un amorçage de ce dispositif : 76 parcours engagés au 22 Juillet 2010.

Une grille d'évaluation de chaque stagiaire est élaborée afin de pointer le cas échéant les difficultés repérées et adapter des préconisations pour la suite du parcours mais également pour valoriser l'expérience menée.

Un effectif de 24 jeunes en parcours SRAC est ciblé.

Signalé : Le Directeur National de NEOLIA viendra spécialement à Besançon en Septembre prochain matin pour un temps « évènementiel » qui mettra en éclairage cette initiative.

#### **Contacts :**

Pascale Schmidt, directrice de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Chantal Van Avermaet, déléguée territoriale aire Besançon

Tél. : 03 81 61 62 81 ; [pascale.schmidt@franche-comte.fr](mailto:pascale.schmidt@franche-comte.fr)

et 03 81 61 63 95 ; [chantal.vanavermaet@franche-comte.fr](mailto:chantal.vanavermaet@franche-comte.fr)